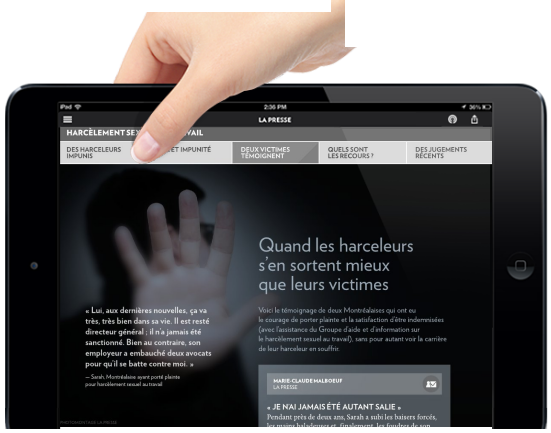
LA PRESSE
DES HARCELEURS IMPUNIS
DEUX VICTIMES TÉMOIGNENT
QUELS SONT LES RECOURS ?
DES JUGEMENTS RÉCENTS
Quand les harceleurs s'en sortent mieux que leurs victimes
« Lui, aux dernières nouvelles, ça va très, très bien dans sa vie. Il est resté directeur général ; il n'a jamais été sanctionné. Bien au contraire, son employeur a embauché deux avocats pour qu'il se batte contre moi. »
MARIE-CLAUDE MALBOEUF
LA PRESSE
« JE N'AI JAMAIS ÉTÉ AUTANT SALIE »

CET ÉCRAN A ÉTÉ PARTAGÉ À PARTIR DE LA PRESSE+

Édition du 29 décembre 2014, section ACTUALITÉS, écran 2

HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

DES HARCELEURS IMPUNIS

QUAND LES HARCELEURS S'EN SORTENT MIEUX QUE LEURS VICTIMES

Voici le témoignage de deux Montréalaises qui ont eu le courage de porter plainte et la satisfaction d'être indemnisées (avec l'assistance du Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail), sans pour autant voir la carrière de leur harceleur en souffrir.

MARIE-CLAUDE MALBOEUF
LA PRESSE

« JE N'AI JAMAIS ÉTÉ AUTANT SALIE »

Pendant près de deux ans, Sarah a subi les baisers forcés, les mains baladeuses et, finalement, les foudres de son directeur général – d'abord fou d'elle, puis fou de jalousie. Un jour, le quinquagénaire a enfermé l'agente de réservations dans son bureau et s'est jeté sur elle. Puis, humilié d'avoir été

repoussé, il a expulsé Sarah de l'aéroport. En 2012, la Commission des lésions professionnelles a reconnu le traumatisme qu'avait subi la jeune femme. Son ex-patron subit aujourd'hui un procès pour agression sexuelle, mais Sarah n'a pas le sentiment que justice a été rendue. Voici ce qu'elle nous a raconté :

« Même après des années, l'odeur de son parfum me revient encore par moments, comme quand il me parlait nez à nez, et ça me dégoûte.

À l'époque, j'avais tout le temps mal à la tête ; je ne dormais jamais plus que trois ou quatre heures par nuit. Le médecin m'a mis en arrêt de travail et m'a envoyée voir une psychologue. Je suis sortie de chez la psychologue les oreilles bloquées, je voyais tout noir, j'avais perdu la maîtrise de moi-même. J'ai demandé où se trouvait le poste de police et je suis allée porter plainte.

J'ai eu la chance de tomber sur des personnes très humaines, qui ont lu les courriels que j'avais gardés pour prouver ce qui s'était passé. En cour, par contre, ça a été très, très dur. Les avocats faisaient toutes sortes d'insinuations. Tous mes ex-collègues ont signé des affidavits disant que j'étais folle dans la tête.

Lui, aux dernières nouvelles, ça va très, très bien dans sa vie. Il est resté directeur général ; il n'a jamais été sanctionné. Bien au contraire, son employeur a embauché deux avocats pour qu'il se batte contre moi. J'ai témoigné trois ou quatre jours au procès criminel et je n'ai jamais été salie autant. J'étais n'importe quoi, j'étais une personne facile. "Salope", c'est le seul mot que l'avocat n'a pas utilisé.

J'ai été détruite ce jour-là. Et je ne serai plus jamais la même ; je ne me donnerai plus jamais aussi à fond. Maintenant, je suis fragile, fatiguée. Je postule partout, mais je travaille seulement deux jours semaine.

On est perdante, à la fin, mais j'encourage quand même toute femme à porter plainte. Partir sans rien dire, c'est pire, parce qu'alors, on ne peut même pas partager notre colère. J'essaie au moins de sauver ma réputation, ma dignité et mon goût de vivre. Mais j'espère que la justice canadienne changera. La loi est injuste envers les victimes. »

« PLUS JE M'APPROCHAIS, PLUS J'AVAIS MAL AU CŒUR »

Stéphanie, une directrice des relations publiques, a subi pendant des mois le sexisme et le mépris de son patron ingénieur. Après avoir porté plainte à la Commission des normes du travail, la jeune femme s'est retrouvée en

médiation. Son ex-employeur a accepté de lui verser 20 000 $, mais comme Sarah, elle se demande si son combat aura servi à grand-chose.

« Il faisait des commentaires du genre : “Les filles, ce n’est pas fait pour le domaine de la construction.” Puis, de manière presque quotidienne, il me disait : “Tu ne comprends rien.” Il m’insultait devant tout le monde. C’était constant. Il venait me terroriser en déchirant mes papiers, debout dans mon bureau, et en disant que c’était de la merde.

Un jour, une autre directrice et moi, on a appris qu’il avait organisé un lunch auquel il avait invité juste les hommes. Il s’est justifié en disant que je n’étais pas habillée assez “propre”. Quand je lui ai fait remarquer que les gars étaient en jeans, il m’a répondu : “Oui, mais, eux autres, ils ne sont pas payés pour que je les regarde !”

Et il parlait d’une collègue qui portait la taille 0 en disant : “Elle, elle est toujours au régime ; elle fait ce qu’il faut pour rester petite.”

J’ai porté plainte à la Commission des normes du travail. D’habitude, ça calme l’abus, mais dans mon cas, il a continué. Je suis tombée malade six semaines et à mon retour, ça a été la catastrophe. Ils avaient installé tous les directeurs au même étage, sauf moi. Ils m’ont interdit de communiquer avec des gens à l’extérieur. Je n’avais plus le choix de quitter mon emploi.

J’avais peur de rentrer le matin. Plus je m’approchais, plus j’avais mal au cœur. Mes mains étaient moites sur le volant. J’ai arrêté de manger, de dormir. J’avais des trous de mémoire.

En médiation, l’avocat de l’employeur a essayé de me faire un procès. Il voulait me faire passer pour une incompétente, même si une enquête avait montré que je disais vrai. Au moins, j’avais des témoins, puisqu’il m’insultait devant tout le monde.

On a réclamé qu’il s’engage à donner une formation sur la discrimination, mais on n’a jamais été capables. Mon avocate était découragée. À tout prendre, j’aurais préféré aller en cour, parce que les gens qui sont poursuivis sont nommés. Ils sont fichés. Après, quand tu cherches un emploi, ça ne paraît pas très bien. Lui, de toute évidence, il ne devrait pas gérer. Mais d’une entreprise à l’autre, ils continuent de l’embaucher. Et il peut recommencer. »